
A fleur de justice

Palestine

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Un siècle de résistance à l'entreprise coloniale sioniste en Palestine (2005)

Présentation

L'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine, conçue et entamée dès la fin du 19^{ème} siècle, s'est poursuivie sous la domination coloniale de la Grande-Bretagne, après la première guerre mondiale. Elle a abouti à la création de « l'Etat d'Israël » en 1948. Cette entreprise, pensée par le **sionisme** politique comme « délibératrice » pour les Juifs, a été pour les Palestiniens une entreprise de spoliation, de terreur et de mort. Elle a eu trois conséquences fondamentales :

1°) Des centaines de milliers de palestiniens ont été expulsés de leur terre par la violence et réduits à l'exil et à la vie dans les camps de **réfugiés** ;

2°) Ceux qui sont restés dans le nouvel Etat ont été soumis à un régime **discriminatoire**, traités en citoyens de seconde zone et constamment menacés de « transfert » ;

3°) Ceux qui se sont retrouvés hors du nouvel Etat (à Gaza et en Cisjordanie) ont été soumis, à partir de juin 1967, à une **occupation** brutale, féroce.

Cette situation d'oppression, de terrible injustice, promue et protégée de façon conséquente et continue par les puissances occidentales, au mépris du **droit international**, n'a jamais été acceptée par le peuple palestinien. C'est pourquoi elle ne pouvait être maintenue que par la force et la violence, par une **répression** systématique.

Face à l'expulsion, l'occupation et la répression, la **résistance** du peuple palestinien ne pouvait donc manquer de se développer : avec des lenteurs, des reculs, des erreurs (parfois monumentales), mais avec une extraordinaire ténacité.

Malgré le préjugé favorable aux sionistes dans les médias européens en particulier, cette longue résistance du peuple palestinien au sort injuste qui lui est fait a fini par susciter un large mouvement de sympathie et de **solidarité internationale** - mouvement auquel participe le peuple belge. Cette solidarité - et c'est très important pour l'avenir - touche aussi un nombre croissant de Juifs de Palestine et d'ailleurs, de plus en plus rebutés par l'iniquité, la cruauté et la brutalité qu'impliquent le maintien et la poursuite du projet sioniste.

Notre idée de « conflit » se base sur *la justice qui doit être rendue au peuple palestinien et sur l'égalité entre tous les citoyens de Palestine*. Elle exclut donc le nettoyage ethnique et la loi du plus fort. Comme telle, elle ne peut advenir qu'avec le retour des réfugiés, la fin de l'occupation et le démantèlement du régime de discrimination ethnique.

I.-Le sionisme

Le sionisme est un mouvement politique né en Europe à la fin du 19^{ème} siècle. Il est supposé être une réponse aux persécutions dont les Juifs étaient l'objet principalement dans les pays d'Europe de l'Est. Il s'est donné pour but d'établir un « *foyer national* » dans lequel seraient rassemblés les Juifs du monde entier. Pour cet établissement, le mouvement sioniste envisagea d'abord une partie de l'Argentine, de l'Ouganda, de Chypre ou du nord de la Syrie pour finir par se fixer sur la Palestine. Car là, il pouvait manipuler et mettre à contribution les sentiments religieux. C'est ce que veut signifier le prophète du sionisme Théodore Herzl quand, parlant de ce choix, il dit que « *son seul nom constituerait un programme et qu'elle serait un puissant attrait pour les masses inférieures.* » (cité par Y. Manor, *Naissance du sionisme*, 1981).

Les premières démarches

Après le congrès sioniste à Bâle en Suisse en 1897, sous la direction de Théodore Herzl, quatre moyens principaux vont être mis en œuvre pour l'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine :

1°) **Une propagande intense pour amener les Juifs à émigrer vers la Palestine**, car le mouvement rencontrait une forte opposition dans les rangs des Juifs eux-mêmes. Il y a en premier lieu une partie des Juifs pratiquants (dont les Juifs de Palestine) pour lesquels le sionisme était d'abord un mouvement spirituel (1). Ceux-là, il fallait les convaincre qu'ils seraient mieux dans un Etat à eux, imposé par la force. Il y a ensuite les Juifs d'Europe occidentale qui avaient obtenu dans leurs pays respectifs des droits civiques plus au moins complets à partir de la fin du 18^{ème} siècle. Ceux-là, il fallait les convaincre qu'ils seraient toujours des étrangers et que l'antisémitisme était incurable.

2°) **la recherche d'un soutien stratégique des puissances coloniales** de l'époque (la Grande Bretagne et la France) en les convainquant qu'un Etat juif serait un allié pour leurs visées coloniales au Moyen-Orient. C'est tout le sens de ce qu'écrivit Herzl dans son livre *l'Etat juif* (1896) : « *Pour l'Europe, nous constituerons là-bas un morceau du rempart contre l'Asie, nous serions la sentinelle avancée de la civilisation contre la barbarie* ». Les puissances coloniales étaient de fait intéressées par tout allié qui pouvait les aider à empêcher le mouvement des peuples arabes d'aboutir à l'unité et à l'indépendance - intérêt qui se renforça avec l'importance prise par le pétrole à partir de l'entre-deux-guerres. Ce soutien des puissances coloniales ne tarda pas à devenir officiel : par la déclaration de Lord Balfour (1917), la Grande Bretagne s'engageait en effet à œuvrer pour « *l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif* ». Ce sont les Etats-Unis qui, après la deuxième guerre mondiale, prendront le relais dans ce soutien.

3°) **L'alliance tactique avec les antisémites** qui voulaient se débarrasser de « Juifs ». C'est là le sens de ce qu'écrivit Théodore Herzl dans son Journal intime : « *les antisémites deviendront nos amis les plus loyaux,*

les nations antisémites nos alliés ». C'est ce sens que confirme parfaitement Golda Meir (ex-premier ministre), au début des années 70 : « *Trop d'antisémitisme, dit-elle, ce n'est pas bon parce que cela mène au génocide ; pas d'anti-sémitisme du tout, ce n'est pas bon non plus parce qu'alors il n'y aurait plus d'immigration [en Israël]* » (2). Les démarches dans le cadre de cette alliance furent nombreuses. Herzl prit contact avec Plehve (ministre tsariste responsable de massacres anti-juifs) et, pour l'inciter à favoriser le déplacement des Juifs en Palestine, lui fit miroiter « avantages » suivants : se débarrasser des Juifs et affaiblir le mouvement révolutionnaire en Russie, dans les rangs duquel les Juifs étaient nombreux et actifs. En 1933, Weizman (qui devait devenir le premier Président) est reçu en audience par Mussolini pour faciliter l'émigration des Juifs. Au début de l'ère nazie, des formes de collaborations ont lieu entre les organisations sionistes et Adolphe Eichman. Des émissaires sont envoyés en Allemagne pour sélectionner, parmi les internés, des Juifs « valables » pour l'entreprise sioniste, pour faire le tri « *entre les bons et la racaille* », selon les mots de Moshe Charett (qui devait devenir Premier ministre). Plus récemment, il faut signaler l'alliance avec les fondamentalistes chrétiens des Etats-Unis dont le messianisme est clairement antisémite.

4°) **L'achat de terres en Palestine** en sollicitant les dons des Juifs les plus fortunés dans le monde.

Le nettoyage ethnique

Mais toutes ces démarches ne pouvaient à elles seules suffire. Les dirigeants sionistes savaient donc pertinemment qu'il fallait s'organiser et se préparer à la guerre d'expulsion des autochtones. Car, contrairement à ce que prétend leur propagande, la Palestine n'était pas « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». Elle avait un peuple, et il fallait l'en déraciner par la force. C'est ce but que les dirigeants sionistes avouent sans détours quand ils ne se soucient pas de propagande. Voici ce qu'écrit Ben Gourion (fondateur de l'Etat) à son fils en 1937 : « *Nous les mettrons dehors et nous prendrons leur place.* » (3). Le sionisme en tant que mouvement politique impliquait donc, de façon consciente, préméditée, l'expulsion du peuple palestinien, l'épuration ethnique. Et s'agissant des moyens, Ben Gourion ne laisse planer aucun doute : « *un transfert total sans recours à la force est difficilement concevable.* » (4), écrit-il en 1941.

Dans ce cadre, et c'est très important, le sionisme politique a une autre implication : la discrimination raciale. A la base, il y a, d'une part, la « *race supérieure* » (les Juifs) et, d'autre part, les « *sous-hommes* » : les Arabes, les « *populations non-juives* ». La fonction principale de ce racisme est de cautionner une inégalité fondamentale entre ces deux catégories d'humains. Les premiers ont tous les droits et peuvent alors, en toute bonne conscience, impitoyablement, tout faire aux seconds : leur prendre leur terre, les expulser, les humilier, les occuper, leur « *casser les os* » (Itzhak Rabin) ou les tuer. - Ils ne sont « *rien* » et ont tort d'être là. (5). Ce déni d'égalité en droit et en dignité aux Palestiniens va jusqu'au déni de leur existence. On a déjà cité le mortifère « *terre sans peuple* ». Il

faut surtout rappeler ici les paroles hallucinantes de Golda Meir : « *Ce n'était pas comme s'il y avait un peuple palestinien en Palestine se considérant comme tel, que nous aurions chassé avant de s'emparer de leur pays. Ils [la Palestine et les Palestiniens] n'existaient pas.* » (6). Ce même déni va aussi jusqu'à dépouiller les Palestiniens de toute humanité. On se souvient d'Ovadia Yossef (dirigeant du Parti Shass) qualifiant les arabes de « *serpents* » ou de « *chiens* », d'Ehoud. Barak (ex-premier ministre) les qualifiant de « *crocodiles* », de Menahem Begin (ex-premier ministre) les qualifiant de « *bêtes marchant sur deux pattes* », de Raïfaël Eitan (ex-chef d'Etat-major) les qualifiant de « *cafards drogués* », etc.

Qui est juif ?

Etre juif ne renvoie pas au fait d'être membre d'une même ethnie ou nation puisqu'on ne peut considérer comme partie d'un groupe de ce genre les « Juifs » de Londres, d'Ethiopie, de Moscou ou de Casablanca, qui vivaient dans des pays différents, parlaient des langues différentes et - la religion mise à part pour certains - participaient de contextes culturels et sociaux différents (histoire commune, arts et littérature, gastronomie, costume...). Etre juif ne renvoie pas non plus au fait d'être adepte du judaïsme (religion), puisque la majorité des promoteurs du sionisme politique étaient des incroyants ou des non-pratiquants, comme le sont aujourd'hui un grand nombre des partisans du sionisme « laïc ».

Pour le sionisme, être juif renvoie en fait à une fiction où se conjuguent l'ethnie et la religion, mais dans laquelle l'élément biologique est prédominant. C'est ce qui ressort de la définition du *Juif* par l'orthodoxie religieuse (définition reprise par les lois « laïques » de l'Etat sioniste) : « *Est juif celui qui est né de mère juive ou qui s'est converti au judaïsme* ». L'élément biologique est prédominant parce que (outre que l'orthodoxie juive a toujours été réticente aux conversions) c'est le seul qui est suffisant : on peut être incroyant ou d'une autre religion, il suffit d'être né d'une mère juive (la seule filiation sûre) pour être juif. On ne peut pas être juif si la mère n'est pas juive, même si le père est juif. La mythique « pureté de la race » est protégée et renforcée par l'interdiction des mariages mixtes. C'est cela qui a rendu possible la présence aujourd'hui en Palestine de plus de 30.000 Russes chrétiens orthodoxes qui, de par leur mère ou leur grand-mère, ont eu « droit au retour » pendant que les Palestiniens nés en Palestine crouissent dans les camps de réfugiés.

L'avenir

Comme projet politique, le sionisme se maintiendra tant qu'il aura le soutien intéressé des gouvernements américain et européens. Mais il se maintiendra surtout tant que le degré de conscience, d'unité, d'organisation et de combativité des citoyens de la Palestine, de *tous* les citoyens de la Palestine, ne sera pas assez élevé pour lui faire face et, étape par étape, le défaire. La liberté, l'égalité, la dignité humaine de tous est impossible autrement.

II.- Les réfugiés

La propagande sioniste a toujours prétendu que les Palestiniens qui sont partis l'ont fait de leur plein gré. Outre le fait qu'on ne voit pas en quoi cela justifierait de les empêcher de revenir dans leur pays, cette prétention est fondamentalement fausse. Il y eut bien quelques milliers de personnes des classes aisées qui sont en effet parties en attendant que les « choses se calment ». Mais la majorité, l'écrasante majorité des réfugiés sont partis malgré eux. Même des historiens sionistes reconnaissent cette expulsion sous le poids accablant des preuves. L'un d'eux, Benny Morris, parle clairement de « nettoyage ethnique », même si c'est pour en déduire qu'il n'y avait pas « d'autre choix » ! (7)

Spoliation et nettoyage ethnique

Lydda, Ramleh et Nazareth sont trois villes qui sont restées palestiniennes après le plan de partage de 1947. L'armée sioniste entreprit de les occuper, d'en expulser les habitants arabes et de les annexer au nouvel « Etat d'Israël » bien avant sa proclamation en 1948. Les ordres concernant cette procédure étaient plus ou moins tacites, probablement pour éviter les polémiques au sein de l'état-major sioniste.

C'est ainsi que Lydda et Ramleh furent occupées et leurs habitants violemment expulsés (70.000 en quelques jours), tandis que Nazareth fut occupée mais non vidée parce que le commandant du front n'avait pas compris que l'absence d'ordre d'expulsion explicite n'était qu'une feinte. La preuve : Ben Gourion, premier ministre du nouvel Etat, y arrivant en juillet en 1948 et y voyant des « Arabes », s'adressa avec colère au commandant : « *Qu'est-ce qu'ils font ici ?* ». (Voir Vidal et Algazy, *Le péché originel d'Israël*, 2002).

Cette politique, qui consiste à s'emparer du « *plus de territoires possibles avec le moins d'Arabes possible* », n'a jamais changé d'un iota depuis lors. Elle ne le peut absolument pas, car elle est au cœur du projet sioniste. D'où la continuation de l'expansion des colonies en Cisjordanie, des confiscations de terres et du refus catégorique de tout retour des réfugiés.

Tous les discours sur la « guerre au terrorisme » et « l'absence d'un partenaire pour la paix » ne sont que du marketing pour tromper l'opinion internationale. Ce que veulent les sionistes c'est que les Palestiniens, *tous* les Palestiniens, ou bien s'en aillent ou bien, au mieux, se soumettent et acceptent d'être des esclaves confinés dans des sortes de réserves — à portée de leurs besoins en main-d'œuvre bon marché — et réprimés, en cas de « troubles », par d'autres Palestiniens.

Les premiers de ces réfugiés sont ceux de 1947-1948 et leur nombre est estimé à plus de 750.000 personnes. Certains sont partis quand les combats se sont rapprochés de leurs maisons, comme le font les civils dans toutes les guerres. D'autres (la majorité) ont été expulsés par la force des armes. D'autres encore ont fui terrorisés quand les massacres, comme celui de Majd al-Drum ou Tantura ont été connus. Ces massacres étaient délibérés et avaient précisément pour but de forcer les départs. Menahe

Begin (qui deviendra premier ministre), dont l'organisation militaire a mené le massacre de Deir Yassin, en a écrit ceci : « *Non seulement le massacre était justifié, mais il n'y aurait pas eu d'Etat d'Israël sans la victoire de Deir-Yassin.* » (8)

L'expulsion forcée comme les massacres faisaient partie d'un plan mûrement réfléchi (voir encadré). Au cours des années suivantes, l'Etat sioniste allait détruire près de 400 villages pour effacer toute trace de la présence palestinienne et mettre en pratique le principe, proclamé sans vergogne, de : « *Ne pas rendre un seul pouce de terre, ne pas accepter le retour d'un seul réfugié.* » (9)

De nouveaux réfugiés vont rejoindre les premiers après la guerre de 1967. Par la violence armée ou l'intimidation, près de 439.000 Palestiniens vont être expulsés des terres proches du Jourdain — 188.500 d'entre eux devenant réfugiés pour la seconde fois en moins de 20 ans (10). D'après les statistiques de l'ONU, les réfugiés palestiniens étaient, fin juin 2003, plus de 4 millions. Ils sont principalement dans les zones et pays indiqués dans le tableau (Voir tableau). Mais de nombreuses diasporas se trouvent en plus petit nombre dans d'autres pays arabes (Egypte, Koweït, Irak...) et dans les pays d'Europe et d'Amérique.

Enfin, il faut signaler que les statistiques, concernant les pays où il y a le plus de réfugiés, sont souvent inférieures à la réalité. La raison en est que l'Office des Nations-Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ne dénombre que les réfugiés qui bénéficient de son programme d'aide. Au Liban, par exemple, il y avait en 2003, en plus des réfugiés officiels, plus de 10.000 non-officiels.

La question du droit au retour des réfugiés est donc au cœur de la légitimité de la résistance du peuple palestinien, de son droit de recouvrer, éventuellement par la force, ce qu'on lui a pris par la force.

Les réfugiés palestiniens (au 30 juin 2003)	
Lieux	Nombres
Jordanie	1.718.767
Gaza	907.221
Cisjordanie	654.971
Syrie	409.662
Liban	391.679
Source: United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA). Voir plus de détails sur le site de l'ONU : www.un.org/unrwa/publications/statis-01.	

III.- Les discriminations

On l'a vu, pour avoir des droits en Palestine, il faut avoir la bonne étiquette : être juif. Et pour cela, la condition religieuse est facultative (et insuffisante), tandis que la condition « raciale » est obligatoire (et suffisante). « l'Etat juif et démocratique » édifié sur de telles bases est, selon la boutade de Shulamit Aloni, « démocratique » pour les Juifs et « juif » pour les Arabes, c'est à dire anti-démocratique et discriminatoire.

Il résulte en effet de cette situation toute une série de discriminations dans les domaines de l'éducation, l'aménagement, les services sociaux, l'accès à la fonction publique, les droits civiques, etc. Tout est fait pour que les non-Juifs (plus de 20% de la population) restent des citoyens de seconde zone (11), des étrangers dans leur propre pays, continuellement suspectés et harcelés. Ils sont ainsi à peine tolérés en attendant que l'occasion se présente de les « transférer » hors de Palestine. Il est impossible ici de faire le tour de ces discriminations. Pointons quelques-unes parmi les plus significatives.

L'accès à la terre et aux services

Quand une terre est propriété « juive » (privée ou étatique), elle ne peut être ni vendue ni louée à un non-Juif, sous peine de poursuites. Or c'est le cas de plus de 90% des terres disponibles et de toutes les terres prises aux Palestiniens expulsés.

Quelques 150 villages palestiniens d'Israël sont « non-reconnus » par l'État. 75.000 Palestiniens, citoyens depuis 1948, y habitent : 10.000 dans le nord du pays et 65.000 dans le Néguev (12). Cette non-reconnaissance permet de les expulser « légalement » pour installer des Juifs à leur place. Beaucoup ont déjà tout perdu. Pour les restants, la non-reconnaissance implique qu'ils ne peuvent pas bénéficier de nombreux services. Ils n'ont ni eau courante ni tout-à-l'égout, ni électricité, ni téléphone, aucune infrastructure sanitaire ou éducative et bien entendu aucun investissement public.

Le logement

Ali et Teresa (une hollandaise) et leurs deux fillettes vivent dans la ville de Sakhnine en Galilée avec 25.000 autres « Arabes israéliens ». Fin des années 90, avec l'accord de leur municipalité, ils construisent une maison dans les limites de leur commune sur un terrain leur appartenant. Mais divers jugements considèrent leur construction illégale. Pourquoi ? Dans le voisinage de Sakhnine, vivent quelques 17.000 membres des Communautés rurales juives (*Mitzpim*) récemment installées sur des terres confisquées aux « citoyens arabes israéliens ». Ces communautés ne veulent pas d'« Arabes » dans leur voisinage.

Or, le permis de construire n'est pas délivré par la municipalité de Sakhnine mais par le Conseil régional (*Misgav*) de ces Communautés juives qui, lui, exige la démolition de la maison et de surcroît aux frais de

Ali. La « Justice » a condamné Ali à payer des astreintes tant qu'il n'aura pas le permis de construire délivré par ce même *Misgav* qui lui demande de détruire sa maison !

Ali n'est pas une exception : il y a des milliers dans la même situation, parce qu'ils sont un obstacle à la très officielle « *judaïsation de la Galilée* » (13).

Deux cas emblématiques

1. L'affaire Kaadan

En 1995, Adel Kaadan, un infirmier de 44 ans, et sa femme Iman, « citoyens israéliens » du village de Bakka al-gharbieh, répondant à une petite annonce, veulent acheter une parcelle de terrain à Katzir, une localité juive voisine pour s'y loger avec leurs enfants. Les institutions étatiques, propriétaires de la plupart des terres d'Israël, refusent en arguant que ces terres sont fermées aux non-Juifs. Les Kaadan font appel à la Cour suprême.

Cinq ans plus tard, celle-ci leur donne raison. Mais, les attendus du président de la Cour, s'ils reconnaissent le caractère discriminatoire du refus de vente, ne sont cependant pas allés jusqu'à exiger l'application immédiate de l'arrêt. Autres cinq ans plus tard, les Kaadan attendent toujours.

2. L'affaire Ikkrit et Bir'im

Les villageois palestiniens de ces deux villages ont été expulsés en 1948. Ils y sont revenus « clandestinement » ; mais leurs terres avaient été confisquées en vertu de la loi de 1950 sur les « absents ». Ils ont revendiqué leurs terres et, pour ne pas les leur rendre, le législateur sioniste a inventé la notion tragi-comique d'« absents-présents » : ils sont « absents » (donc on ne leur rend rien) et ils sont « présents » (puisque'ils vivent là).

Les villageois ont gagné tous les procès, mais ils n'ont toujours pas récupéré leurs terres. Ils se sont installés dans des tentes en face de leurs anciennes propriétés : réfugiés dans leur propre pays.

(Source : S. Cypel, *Les Emmurés*, La Découverte, 2005.

Les Droits politiques

Jusqu'en 1966, les Palestiniens ont vécu sous stricte administration militaire, c'est à dire privés de tous droits civiques. Depuis lors, ils participent aux élections, mais toute expression de nationalisme palestinien leur est de facto interdite.

Cela se voit immédiatement dans des circonstances exceptionnelles. Au début de la seconde *intifada* (octobre 2000), lors des manifestations et grèves de solidarité, la police leur a tiré dessus, tuant plus de dix personnes et blessant des dizaines. Les slogans « *les Arabes dehors !* » ont

fleuri sur les murs, les lynchages se sont multipliés, des magasins ont été sacqués, des commandos juifs ont attaqué des restaurants employant des « Arabes », etc.

Pour les « Arabes israéliens », la citoyenneté « israélienne » est une coquille vide parce que seule la nationalité « juive » donne droit à une citoyenneté réelle.

La nationalité israélienne existe-t-elle ?

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'y a pas de nationalité israélienne. En effet, dans les registres d'état civil, seules sont indiquées la « religion » et la « nation » (*leom* en hébreu). Et seuls les Juifs peuvent avoir la mention « juive » aux deux rubriques. Certains Juifs choisissent une autre mention pour la rubrique « nation » (britannique, américaine, allemande...). Il y a des dizaines de possibilités de « nations » à disposition au registre d'état civil, mais pas « israélienne ». Pour les non-Juifs, il y a la possibilité de choisir entre par exemple druze, chrétienne, musulmane, etc. Mais pour ceux-là non plus, il n'y a pas de nation « israélienne ».

Sur les cartes d'identité, seule est indiquée la « nation » : juive, arabe, druze, tcherkesse... Là aussi, il y a des dizaines de « nations » proposées, mais pas « palestinienne ». Et la raison est toute simple : les Palestiniens n'existent pas. Seuls existent, et seulement comme désignation orale, des « Arabes israéliens ».

La raison de l'inexistence de la « nationalité » israélienne est également simple, atrocement simple : l'instauration d'une telle « nation » aboutirait, au moins dans le principe, à la reconnaissance d'une égalité des droits entre tous les habitants, tous les citoyens. Or, le sionisme veut à tout prix éviter cela pour que seuls les « Juifs » aient droit à tous les droits.

Exemple : il faut être juif pour avoir le droit d'acheter un terrain appartenant à l'Etat et, détail non négligeable, l'Etat est propriétaire de plus 90 % des terres (via une institution extraterritoriale : le Fonds National Juif), et surtout de toutes celles qui ont été prises aux Palestiniens expulsés. Cette situation est parfaitement consolidée par l'absence de Constitution, car celle-ci serait alors obligée de reconnaître l'égalité entre tous les citoyens ou la claire discrimination de certains.

Conclusion : l'inexistence de la « nationalité » israélienne est le reflet juridique des discriminations à l'égard des non-Juifs et des privilèges qui accompagnent le fait d'appartenir à la nation « juive ». Elle est aussi le reflet de la tenace idée d'extrême-droite de l'exigence d'une identité totale entre la « nation » et une prétendue « race ».

Les Juifs sont tragiquement bien placés pour savoir où pareille exigence a conduit l'Allemagne nazie.

IV.- L'occupation

La Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza, les parties de la Palestine historique qui ne sont pas devenues « Israël », vont être occupées en 1967 et une partie de leur population expulsée (près de 440.000). Pour les 1.375.000 restants (14), L'Etat sioniste instaure un régime assez semblable à n'importe quelle colonie aux plus beaux jours du colonialisme d'antan : brutal, exploiteur et arrogant.

Le contrôle militaire

Malgré des opérations de guérilla des résistants palestiniens qui culminent dans la petite victoire d'Al-Karameh en mars 1968, l'armée sioniste maîtrise graduellement le territoire nouvellement conquis :

- *Par le quadrillage militaire* d'abord. L'armée est déployée pour contrôler les frontières afin de couper les populations occupées de tout contact avec l'extérieur. C'est l'armée aussi, sous les noms démilitarisés de « *gouvernement civil des territoires* » puis d'« *administration civile* », qui se charge du contrôle, de la surveillance et de la gestion du quotidien des occupés. Se déplacer, travailler, aller à l'école, se soigner, tout dépend de l'armée et des renseignements militaires. Des milices de colons armées prêtent main-forte aux soldats dans les tâches de police.

- *Par la traque des nationalistes* ensuite. Pour mater les dernières velléités de résistance armée et s'assurer que les Palestiniens « se tiendront tranquilles ». Ariel Sharon le fera de façon sauvage à Gaza en 1971 : de larges avenues ouvertes au bulldozer, des camps de réfugiés encerclés de barbelés, des populations déplacées et plus de 1.800 maisons dynamitées. Partout, pour de longues années, les couvre-feux, les arrestations et les brutalités vont devenir le lot quotidien des occupés.

L'oppression politique

Les occupés ne doivent pas avoir de volonté politique propre. Contrairement aux colons, ils sont donc privés de tout droit : ils n'ont aucune liberté d'expression ou d'organisation et ne participent évidemment pas aux élections locales ou nationales « israéliennes ». Contrairement aux colons, ils sont soumis à une législation d'exception : leur liberté de mouvement est limitée et ils sont le plus souvent jugés par des cours militaires.

L'oppression est allée jusqu'au contrôle de la pensée. L'armée, écrit S. Cypel, a ainsi établi une liste « *de livres interdits dans les bibliothèques et librairies palestiniennes, sous peine de prison. Il y en avait, lorsque je m'y rendis en reportage en 1989, quelque huit cents, dont certaines œuvres de Shakespeare...* » (15).

Parallèlement, les occupants vont essayer de trouver des « interlocuteurs » parmi les Palestiniens prêts à collaborer, en brisant l'influence des municipalités élues de Cisjordanie : destitution des maires récalcitrants, expulsion de certains vers le Liban, attentats à l'explosif contre d'autres. Ils vont surtout mettre en place, dans certaines

agglomérations, des « *Ligues de villages* » qui regroupent des notables ruraux et sont financés par l'Etat. Pour leur donner de l'influence, certaines prérogatives, retirées aux municipalités élues, leur sont confiées : les patentes et les permis de construire, en particulier. (16)

Ce double contrôle, militaire et politique, a un but précis : la mainmise sur la terre, sur le territoire. Elle apparaît très bien dans le vocabulaire même de l'administration, des médias et, peu à peu, de l'opinion. Les territoires ne sont évidemment pas « *occupés* ». Ils vont commencer par être des « *territoires libérés* ». Puis, pour contourner le droit international, ils vont devenir des « *territoires détenus* ». Ensuite, un humoriste israélien ayant fait remarquer que « *détenu* » voulait dire aussi « *prisonnier* », ils ne seront plus que des « *territoires* ». Avec la montée de l'extrême droite religieuse, ils vont finalement se transformer en « *Judée-Samarie* ». Pour les sionistes, les Palestiniens n'ont jamais existé ; maintenant, c'est aussi la Palestine qui n'existe plus !

La domination économique

Dès la fin des années soixante, un appareil spécial se met en place pour gérer l'accaparement graduel des terres. Pour tromper aussi bien les Israéliens opposés à la colonisation que l'opinion extérieure, il n'a pas d'existence officielle : son budget est discrètement inscrit à plusieurs grands ministères à la fois : défense, équipement, logement et agriculture.

L'expulsion des Palestiniens n'étant pas possible comme en 1948, il fallait donner un semblant de « *légalité* » aux expropriations. Deux méthodes principales vont être utilisées. La première commence par la saisie des terres par l'armée pour des « *raisons de sécurité* » qui les déclare « *zones militaires fermées* ». Les colons juifs s'y installent instantanément, car elles ne sont « *fermées* » qu'aux seuls Palestiniens.

La deuxième méthode consiste à utiliser une vieille loi ottomane de 1858 qui stipule qu'une terre laissée en jachère pendant 10 ans est déclarée abandonnée et devient propriété publique. La loi de l'occupant ayant ramené le délai à 3 ans, il suffit d'empêcher les propriétaires palestiniens, sous divers prétextes, d'accéder à leurs terres pendant cette période et le tour est joué : les colons peuvent alors s'y établir. Ils sont protégés par une unité de l'armée qui s'installe à côté. Ils sont raccordés au réseau électrique, téléphonique et aux autoroutes – construites en utilisant de la main-d'œuvre palestinienne mais interdites aux Palestiniens !

Mais la dépossession des paysans palestiniens ne s'embarrasse pas toujours de « *légalité* ». La méthode ici est simple : un groupe de colons sionistes armés s'installe par la force sur une colline près de villageois palestinien, s'élargit à leurs dépens, les terrorise et finit par les mettre dehors. Le village de Yanoun composé de 16 familles, à l'Est de Naplouse, est devenu le triste modèle de ce procédé appliqué à des dizaines d'autres villages de la région. Les colons de la colonie Itamar (créée dans les années 80) ont occupé les deux montagnes entourant le village et ont entrepris de systématiquement transformer la vie des

villageois en enfer pour les pousser au départ. Les agressions étaient quotidiennes et variées : empêcher par des tirs sporadiques les cueillettes, les moissons et les travaux des champs, détruire des canalisations et des réservoirs d'eau, polluer délibérément la seule source du village, incendier le générateur d'électricité (offert par l'U.E. !), casser les vitres des maisons, faire irruption dans les familles pour tabasser ou menacer de mort les récalcitrants : le maire a été gravement blessé à la tête, un villageois a eu la jambe brisée, un autre a perdu un œil, un autre encore, âgé de 24 ans, a été assassiné. Cette terreur a fini par avoir raison des familles. Les dernières ont quitté le village en octobre 2002, abandonnant terres, maisons et oliviers (17). Le résultat est édifiant : en quelques décades, 46% du territoire de la Cisjordanie passe sous le contrôle de l'occupant. Si on ajoute le territoire annexé de Jérusalem-Est). A Gaza, qui compte plus d'un million de Palestiniens, 40% de la terre a été confisquée au profit de quelques 7.000 colons (18).

Ma is il faut ajouter à l'accaparement de la terre, celui de l'eau. 80% de celle de Cisjordanie et de Gaza est soit utilisée par les colons soit déviée vers « Israël ». Les paysans palestiniens ne peuvent pas creuser librement des puits : ils doivent obtenir une autorisation, rarement accordée. Les colons, eux, le peuvent et les puits sont si profonds qu'ils tarissent les sources et les puits palestiniens moins profonds. La confiscation de la terre et de l'eau a une autre fonction : elle a transformé les paysans palestiniens en salariés. C'est par dizaines de milliers qu'ils se rendaient quotidiennement en « Israël » et attendaient un employeur éventuel. A Tel-Aviv, l'un de ces lieux d'attente a fini par porter le nom de « *marché aux esclaves* ». Mal payés, sans protection sociale, ils travaillaient principalement dans les services, le bâtiment et faisaient les tâches dont personne ne voulait (19). Avec *l'intifada* et les bouclages, même ce marché leur a été interdit. Ils se sont rabattus sur les entreprises agricoles des colons et leurs industries (commodément délocalisées tout près). Et là, n'ayant pas le choix, ils acceptent d'être encore plus mal payés.

La répression

Cette situation ne pouvait laisser sans réaction les Palestiniens : grèves, manifestations, rassemblements de protestation et actions de désobéissance civile vont se multiplier, culminer dans la première *intifada* (1987) et se poursuivre durant la seconde (2000).

La réaction de l'Etat sioniste à ces protestations populaires sera terrible : arrestations massives (voir encadré) ; torture légalisée sous le doux nom de « *pressions physiques modérées* », tirs sur les manifestants, démolitions de maisons, châtiments collectifs (coupures d'eau et d'électricité, couvre-feux, bouclages...), saccages de récoltes, arrachages d'oliviers centenaires, bombardements aveugles de zones densément peuplées comme à Rafah, opérations de ratissage confinant au massacre comme à Jénine, destructions vengeresses (écoles, hôpitaux, citernes d'eau sur les toits, puits comblés...), assassinat de dirigeants : en 2002,

pour celui de Salah Chehadeh, un avion lança une bombe d'une tonne sur l'immeuble dans lequel il se trouvait, tuant 17 autres personnes (dont 10 enfants).

Le peuple palestinien a beaucoup souffert, mais il n'a pas plié. Son endurance et les exactions de l'armée d'occupation lui ont fait gagner sympathie et solidarité, dans l'opinion européenne en particulier. Les experts en communication du sionisme n'ont rien pu faire. Les inconditionnels de l'Etat sioniste en Europe non plus. Et certains en ont «pété les plombs» de dépit. Cukierman, président du Conseil Représentatif des Juifs de France, est de ceux-là. Il a ainsi pu déclarer sans ciller : « *Lorsque Sharon est venu en France, je lui ai dit qu'il faut absolument mettre en place un ministère de la propagande, comme Goebbels.* » (20). Est-ce là la leçon que certains ont tirée de la Shoah : perfectionner l'art de vendre la spoliation et la répression des Palestiniens à l'opinion occidentale en prenant exemple sur les Nazis ?

Les prisonniers

Depuis 1967, plus de 650.000 Palestiniens sont, à un moment ou un autre, passés par les prisons de l'Etat sioniste. (Il faudrait en arrêter un million et demi pour avoir une proportion équivalente pour la Belgique!).

Aujourd'hui, ils sont plus de 7.500 prisonniers politiques à se trouver pour moitié dans des prisons civiles et pour l'autre moitié dans des centres de détention militaires ou des camps de prisonniers. Plus de 750 sont en « *détention administrative* », c'est à dire enfermés sans charge et sans procès pour des périodes indéfinies. Azmi Bichara a donné à cela le nom, comique mais éclairant, de « *détention préventive à perpétuité* ». Plus de 380 des prisonniers sont des mineurs dont 78 ont moins de 16 ans. Il y a 106 femmes dont 20 sont mères et 2 ont accouché en prison et ont gardé leur bébé avec elles.

Les conditions de leur détention violent de façon effroyable tous les standards internationaux en matière de droits humains des prisonniers : tortures, punitions en cellules d'isolement étroites pour de longues périodes (des mois et parfois des années), fouilles corporelles humiliantes, mauvais traitements, punitions collectives, nourriture immangeable et insuffisante, interdiction des visites à beaucoup de familles et d'avocats, manque de soins de santé et d'accès à l'enseignement, etc.

C'est pour dénoncer ces conditions que, régulièrement, ils mènent des grèves de la faim. La dernière, celle du 15 août 2004, a mobilisé plus de 4000 prisonniers (dont 82 femmes). Les nombreuses mesures prises par les geôliers pour briser la grève étaient cruelles. Mais le plus cruel de tout a été la déclaration ahurissante de Hanegbi (ministre sioniste de la sécurité intérieure) : « *Nous ne céderons rien. De mon point de vue, les prisonniers peuvent continuer leur mouvement jusqu'à ce que mort s'en suive* » (AFP). Tout cela dans la prétendue « seule démocratie du Moyen-Orient » !

(Source : <http://www.addameer.org>)

V.- Le droit international

Les résolutions de l'ONU (Conseil de sécurité ou Assemblée générale) concernant la Palestine se comptent par dizaines. Les principales n'ont jamais été appliquées. En revanche, une multitude de « plans de paix » ont été élaborées depuis plus d'un demi-siècle. La plupart avaient pour objectif de concocter une « solution du conflit » en dehors des règles du droit international (Charte et résolutions de l'ONU, Conventions de Genève...). Pourquoi ? Parce que, alors même que celles-ci ne font que très partiellement justice au peuple palestinien, leur stricte application aurait été défavorable à l'Etat sioniste. (Sources : principalement les sites web de l'ONU : <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF> et du *Monde diplomatique* : <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/>)

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Charte des Nations Unies (26 juin 1945)

Article 1 : Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales [...], conformément aux principes de la justice et du droit international ;

2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes...

On le sait, les Palestiniens n'ont jamais pu disposer d'eux-mêmes. Contrairement aux prétentions des sionistes, la Palestine comme entité a été reconnue par la SDN (dont l'ONU est l'héritière), puisque c'est sur la base de cette reconnaissance que la Grande Bretagne a reçu son mandat colonial. Or, une règle de droit international, appliquée presque partout ailleurs, prévoit de ne pas toucher aux frontières héritées de la période coloniale.

Plan de partage de la Palestine

Résolution 181 (29 novembre 1947)

Le plan prévoit que 1°) l'Etat juif occuperait 56,4% du territoire avec 600.000 Juifs et 500.000 Palestiniens ; 2°) l'Etat arabe occuperait 42,8% du territoire avec 700.000 Palestiniens et 10.000 Juifs ; 3°) Jérusalem deviendrait zone internationale avec 200.000 personnes, moitié juives et moitié palestiniennes. Or, l'Etat arabe ne vit jamais le jour, Jérusalem ne devint jamais « neutre » et la majorité écrasante des Palestiniens (plus de 80%) furent expulsés de « l'Etat juif ». Fait significatif : cette résolution n'a jamais été publiée dans son intégralité en hébreu.

Droit au retour des réfugiés palestiniens

Résolution 194 (11 décembre 1948)

L'Assemblée générale, ayant examiné de nouveau la situation en Palestine, [...] 11. Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de

compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers...

Il faut rappeler ici que pour être admis à L'ONU en 1949, l'Etat sioniste a dû reconnaître cette résolution. Mais du bout des lèvres, car il ne l'a jamais appliquée. Parmi les raisons qu'il a avancées, il y a la prétention, fondamentalement faussée d'un point de vue historique, selon laquelle les réfugiés sont partis de leur propre gré et c'est donc de « leur faute » s'ils sont réfugiés. Or le droit international prévoit que, quelles que soient les causes d'un conflit, les civils ont droit au retour, *même dans l'hypothèse où ils seraient partis de leur propre gré.*

Evacuation des territoires occupés

Résolution 242 (22 novembre 1967)

Le Conseil de sécurité, [...] soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité ; [...] 1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants : a) retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ; [...] ; b) cessation de [...] tous les états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté.

Pour rappel, l'Etat sioniste refuse d'évacuer les territoires de « l'Etat arabe » prévu par le partage (déjà injuste). Il en a déjà annexé plus de 25%.

Transfert de populations de la puissance occupante dans le territoire occupé

La Convention de Genève (12 août 1949)

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés (Protocole I), adopté le 8 juin 1977, stipule : Article 85, § 4 : *Outre les infractions graves définies aux paragraphes précédents et dans les Conventions, les actes suivants sont considérés comme des infractions graves au Protocole [...] a) le transfert par la Puissance occupante d'une Partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire, en violation de l'article 49 de la IVe Convention.*

Ces points de la Convention ont été et continuent d'être impunément violés par l'Etat sioniste du fait de l'installation, de la multiplication et de l'extension des colonies de peuplement.

Le droit de résister

Protocole additionnel aux Conventions de Genève (8 juin 1977)

Le Protocole prévoit les conflits armés « *dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes, dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » (art. 1er, § 4).

VI.- La résistance

La création de l'Etat d'Israël et sa consolidation ont pu se faire parce que le mouvement sioniste était uni de l'intérieur et soutenu de l'extérieur par les puissances occidentales. Mais elle a surtout pu se faire dans la mesure où le peuple palestinien a été impuissant à s'y opposer de façon efficace (21).

Une lutte séculaire

Sa longue opposition - tantôt en profondeur, tantôt directe - n'a pourtant jamais cessé (22). Quelques moments forts :

Avant 1948 : la grande révolte de 1920 orientée aussi bien contre l'avancée des sionistes que contre l'occupation britannique ; la révolte paysanne de 1935, la grève générale de 1936 (d'avril à octobre) ; le grand soulèvement populaire et armé de 1936-39 (dont la répression terrible a été menée conjointement par l'armée britannique et les milices sionistes) ; la grève générale de décembre 1947 et la résistance armée à l'expulsion dans les années suivantes.

Depuis 1948 : les activités de résistance variées surtout à partir de 1964 (sabotages, actions de commandos contre des colonies ou des soldats, détournements d'avion, prises d'otages...) ; Le soulèvement armé à Gaza en 1971 (réprimé avec une férocité inouïe par Sharon) ; le soulèvement général de Gaza en mai-juin 1979 ; la grève générale et les grandes manifestations de mars-avril 1982 ; la première *intifada* de 1987 à 1993 ; la deuxième *intifada*, commencée en 2000 et qui perdure.

C'est grâce à cette résistance que le peuple palestinien a recommencé à exister comme tel : on est enfin passé du « conflit israélo-arabe » au « conflit israélo-palestinien », à la reconnaissance des Nations Unies et à une solidarité croissante des autres peuples. C'est grâce à elle que le peuple palestinien s'est relativement libéré de la tutelle des régimes arabes, que les Accords d'Oslo ont été signés, que la cohésion interne des sionistes a commencé à s'effriter et que le soutien extérieur des puissances occidentales à ces derniers a commencé à perdre son caractère inconditionnel et à s'affaiblir. L'Etat sioniste et ses soutiens extérieurs n'ont jamais cessé de tenter d'enlever sa légitimité à cette résistance en l'assimilant à un « terrorisme monstrueux », sans but.

Le droit de résister

Le droit du peuple palestinien de résister est pourtant indiscutable. De par l'histoire d'abord : les peuples ont de tout temps résisté à l'oppression ; ils n'ont pas attendu - et ils avaient raison - l'autorisation du Droit international. En outre, ils ont le plus souvent résisté en utilisant la violence armée. On ne voit pas comment les Alliés et les résistants des pays occupés par l'Allemagne ou le Japon auraient pu vaincre autrement. Le pacifisme après coup de ceux qui ont vaincu par les armes n'est au mieux qu'une vaste hypocrisie.

Mais il se trouve que ce droit de résister est pleinement appuyé par le droit international. Il découle en effet de l'esprit de l'article 51 de la Charte des Nations Unies (autodéfense), mais il découle surtout, et explicitement, de l'article 1er, § 4 du premier protocole additionnel à la Convention de Genève (8 juin 1977) qui prévoit les conflits armés « *dans lesquels les peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes, dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* ».

Attentat-suicide et terrorisme d'Etat

A bout d'arguments, les sionistes mettent alors en avant les « attentats-suicides ». Mais, même sur un cas aussi extrême et délicat, les contre-arguments ne manquent pas : 1°) Les attentats-suicides ont un double aspect : il y a certes l'attaque indiscriminée contre des civils (23), mais il y a aussi l'expression de la résistance par un ultime recours. En escamotant le deuxième aspect, on escamote l'attentat premier, fondamental : la dépossession violente des Palestiniens, leur oppression par l'occupation, leur répression par le terrorisme d'Etat ; 2°) Les attentats-suicides ne sont pas tous dirigés contre des civils ; beaucoup visent des colons armés ou des soldats ; en ne mettant en avant que les premiers, au mieux on ment par omission ; 3°) Les attentats-suicides sont loin d'être la forme principale de résistance du peuple Palestinien. Des dizaines de formes non individuelles sont pratiquées : en épinglant l'une, on cherche à discréditer les autres ; 4°) un groupe humain, quel qu'il soit, qui en met dehors un autre par la force pour s'installer à sa place est mal placé pour donner des leçons de morale à celui qu'il a spolié de façon égoïste et cruelle ; 5°) Un dirigeant, quel qu'il soit, qui met dehors des civils par la force pour en installer d'autres à leur place agit de façon irresponsable vis-à-vis de ces derniers : il est pour quelque chose dans ce qui peut leur arriver et doit leur rendre des comptes. Avraham Burg, ex-président de l'Agence juive, semble avoir compris une partie de ce message quand il explique : « *ils se font exploser là où nous venons pour nos loisirs parce que leur vie est un tourment, dans nos centres commerciaux parce qu'ils n'ont même pas l'espoir de faire, comme nous, des emplettes. Ils versent du sang dans nos restaurants pour nous couper l'appétit.* » (Le Monde, 9 nov. 2003).

VII.- La solidarité internationale

L'opinion du tiers-monde et du monde arabe étaient depuis longtemps largement acquises au peuple palestinien. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (où il n'y a pas de droit de veto) pour voir que celles qui sont défavorables à l'Etat sioniste ont toujours été adoptées à une écrasante majorité. Pour le monde arabe, on peut se contenter de signaler la manifestation de solidarité avec le peuple palestinien dans la capitale du Maroc le 3 avril 2002 : la plus grande qui ait jamais été organisée (un million de participants selon les autorités, 3 selon les organisateurs).

Le changement le plus important a cependant eu lieu ailleurs. C'est, à la faveur des deux *intifadas*, le retournement remarquable des médias et de l'opinion, d'Europe en particulier. De façon graduelle mais ininterrompue, la réalité de la souffrance du peuple palestinien a fini par avoir raison des mensonges et des intimidations de la machine de propagande et de lobbying sionistes. Cela s'est traduit par le développement d'un important mouvement de solidarité concrétisé par la multiplication des associations et des activités de soutien, mais surtout par des mobilisations de plus en plus massives : manifestations, rassemblements, missions civiles internationales, etc. Pointons quelques données récentes :

En Europe

A la suite de la terrible opération répressive menée par l'armée sioniste, en 2002 dans le camp de réfugiés de Jénine en Cisjordanie, de grandes manifestations de protestation ont été organisées dans toute l'Europe. En Allemagne, plus de 10.000 manifestants le premier avril, 5.000 le 6 avril, et 30.000 le 13 avril. Pour la seule journée du 6 avril, des manifestations dans plusieurs villes de France ont mobilisé plus de 40.000 personnes en France et plus de 22.000 en Espagne le lendemain. En grande Bretagne, près de 15.000 personnes ont manifesté le 13 avril - la plus importante manifestation de ces dernières années. Mêmes mobilisations, pour la première semaine de ce même mois d'avril 2002, en Hollande (10.000 personnes), en Suède (5.000), en Suisse (10.000) ou en Grèce (2.000). Mais la manifestation la plus impressionnante a eu lieu à Rome le 9 mars et a mobilisé plus de 100.000 personnes. C'est la plus grande manifestation de ce genre organisée en Europe.

En Belgique

Le 10 avril 2000, suite au début de la seconde *intifada*, Près d'un millier de manifestants s'étaient réunis en solidarité avec les Palestiniens, place de la Monnaie à Bruxelles.

Le 27 février 2002, plus de 4.000 manifestants (dont des Français, des Italiens et des Espagnols) ont défilé autour des institutions européennes pour protester contre « *l'apathie de l'Union européenne face à la dramatique situation en Palestine* », et exiger la reconnaissance d'un Etat palestinien.

Le 3 avril 2002, pour protester contre la répression à Jénine, une manifestation a rassemblé plus de 2.000 personnes à Anvers. Celle du 28 avril a rassemblé près de 3.000 personnes au Parc du Centenaire à Bruxelles. Mais c'est surtout la manifestation de soutien du 7 avril 2002 qu'il faut mettre en exergue. Elle a rassemblé à Bruxelles, plus de 20.000 personnes venues de toutes les régions du pays.

Fait hautement significatif : la rencontre de ce mouvement de solidarité avec le gigantesque mouvement d'opposition à la guerre d'agression contre l'Irak et le mouvement - riche de promesses - de contestation du néo-libéralisme.

Liège solidaire

Le 21 octobre 2000, suite au déclenchement de la seconde *intifada*, plus de 3.000 manifestants ont défilé en soutien dans les rues de Liège (organisation par le Comité de coordination des mosquées).

Samedi 27 avril 2002, suite à la répression à Jénine, une manifestation de protestation a rassemblé plus de 2.000 personnes.

Depuis avril 2002 : un rassemblement hebdomadaire de solidarité, se tient Place du Marché de 18 à 19 heures. La participation varie entre 10 et 150 personnes. (organisation par la Coordination Justice en Palestine).

Depuis avril 2001, un rassemblement de même type a lieu sur les marches de la Bourse à Bruxelles (le nombre de participants varie entre 50 et 500).

VIII.- La situation actuelle

En 1947, les sionistes ne possédaient que 6% des terres de la Palestine. Grâce au Partage de l'ONU, ils en obtiennent plus de 55%. Par la force des armes, ils vont finir par mettre la main sur 78% durant les deux années suivantes. En 1967, ils s'emparent du reste de la Palestine, occupent le Sinaï égyptien et conquièrent le Golan syrien qu'ils annexent sans autre forme de procès. En 1982, ils envahissent le Liban s'emparent d'une frange du Sud Liban et parrainent les massacres de Sabra et Chatila. Ils sont alors au sommet de leur puissance militaire (armée suréquipée et performante, arme atomique) et de leur puissance politique : ferme soutien américain et européen, solide cohésion interne et, en face, affaiblissement de la résistance palestinienne. Mais c'est aussi à partir de cette période que commencent les reculs.

Recul territorial

En 1978, Les dirigeants ont déjà été amenés à évacuer le Sinaï. En 1993, ils ont été forcés de reconnaître l'existence des Palestiniens et de leur mouvement national (représentés par l'Organisation de Libération de la Palestine) et de négocier les Accords d'Oslo. Même si ces derniers n'étaient qu'un stratagème pour mettre fin à la première *intifada*, ils impliquaient la fin du rêve sioniste du « *Grand Israël* » sur toute la Palestine historique. En 2000, les dirigeants sionistes ont évacué le sud-Liban. En cette année 2005, ils se préparent à évacuer la bande de Gaza - aveu indiscutable de l'échec de la répression du soulèvement palestinien.

Recul du soutien extérieur

Entretemps, les revers diplomatiques se sont multipliés. Ils ont commencé par les réticences de plus en plus manifestes des gouvernements européens. On en a eu des exemples récents dans le vote

des 25 pays européens de la résolution contre la construction du « Mur de séparation » en juillet 2004, dans la suppression des exemptions douanières pour les produits israéliens venant de Cisjordanie ou de Gaza. D'autre part, et surtout, le soutien, jusqu'il y a peu inconditionnel des USA, a commencé à être nuancé. On l'a vu en particulier quand ils n'ont pas utilisé le veto pour s'opposer à la résolution du Conseil de sécurité condamnant les exactions de l'armée sioniste à Rafah en 2004 (À notre connaissance, c'est la deuxième fois après celle d'octobre 2000). Les revers se sont poursuivis par l'exigence du gel des colonies prévue par la « Feuille de route » (parrainée par les USA, l'UE, la Russie et l'ONU). Ils ont culminé, en 2004, dans l'arrêt de la Cour Internationale de Justice qui stipule que la construction du « Mur » est contraire au droit international.

Parallèlement, les sionistes ont très largement perdu le soutien de larges franges de l'opinion internationale de plus en plus sensible à la souffrance du peuple palestinien et de moins en moins intimidée par le lobbying acharné et le chantage à l'antisémitisme : manifestations massives de soutien dans les capitales européennes, missions civiles internationales, rapports très critiques des ONG sur le terrain, etc. (On l'a bien vu au Forum des ONG lors de la conférence mondiale des Nations-Unies contre le racisme à Durban en septembre 2001).

Résultat : jamais l'Etat sioniste n'a été aussi isolé et discrédité sur le plan international.

Recul de la cohésion interne

Entretemps aussi, la cohésion interne de l'entité sioniste s'est effritée par l'apparition en son sein de segments qui ont commencé à se détacher du projet sioniste sous la forme de la revendication de plus en plus insistante de l'évacuation des territoires occupés et de l'exigence d'égalité.

Au sein de l'armée, le mouvement de dissidence (objection de conscience et refus de servir dans les territoires occupés, désertions), qui a pris naissance pendant l'occupation du Liban, s'est élargi et approfondi depuis la seconde *intifada* dans le mouvement des *Refuzniks*.

Chez les civils, les associations opposées à l'occupation sont de plus en plus nombreuses : Comité des Juifs contre les démolitions de maisons palestiniennes, Bloc de la Paix, Rabbins pour les droits de l'homme, l'ONG *B'Tselem*, les comités de surveillance des soldats aux barrages de contrôle, etc.

Parallèlement, se développent entre Juifs et non-Juifs des formes partagées de lutte et de solidarité, comme les associations militantes communes, les manifestations contre les destructions de maisons ou la poursuite de la construction du « Mur », etc. - et ce qui compte ce n'est pas tant leur force ou leur impact que leur émergence même.

Tous ces éléments ont créé une excellente situation. Elle permet la neutralisation relative de la puissance militaire de l'Etat sioniste. Elle permet surtout de poser les premiers jalons d'une Palestine pour *tous* ses citoyens : sans haine, dans l'égalité de tous, dans le respect mutuel.

La complicité occidentale

Après la fin du mandat britannique sur la Palestine, les Etats-Unis ont peu à peu pris le relais dans le soutien à l'entreprise sioniste de colonisation. A tous les niveaux :

- *Financier* : avec 3 milliards de dollars annuels, l'Etat sioniste est le premier bénéficiaire de l'aide étrangère américaine. Il est le seul pays à recevoir la totalité de cette aide en début d'année fiscale, ce qui lui permet de percevoir des intérêts supplémentaires durant la même année en plaçant les fonds. Il est aussi le seul pays autorisé à dépenser jusqu'à un quart de la somme reçue ailleurs qu'aux Etats-Unis. A cette aide en liquide, il faut ajouter des cadeaux divers comme les remises de dettes ou les livraisons d'armes.

- *Diplomatique* : au Conseil de sécurité de L'ONU, le gouvernement des Etats-Unis a utilisé son droit de veto des dizaines de fois pour s'opposer à des résolutions visant à condamner l'Etat sioniste ou à l'amener à se conformer au droit international. Aux assemblées Générale de l'ONU, Le gouvernement des Etats-Unis a tout aussi systématiquement voté contre toute résolution visant leur allié. Il y a des dizaines de résolutions de cette Assemblée où les seuls qui aient voté contre sont les Etats-Unis, l'Etat sioniste et d'obscures îles du Pacifique. Ce qui, étant donné les poids des Etats-Unis, les rendait inapplicables.

- *Militaire* : Les Etats-Unis ont permis à l'Etat sioniste de mettre au point des armes nucléaires et de ne pas signer le Traité de Non Prolifération. Et tout récemment, été 2006, ils lui ont fourni des bombes à fragmentation et des renseignements pour soutenir son agression contre le Liban.

Le soutien de l'Europe, donc de la Belgique, est tout aussi important. Elle est le principal partenaire commercial de l'Etat sioniste. Elle lui permet de continuer de bénéficier d'un Accord d'association avantageux même s'il ne répond pas aux conditions, notamment à celle du respect des droits de l'homme. L'Europe contribue à financer l'occupation aussi : normalement c'est l'Etat occupant qui doit fournir les services de base aux occupés. Or, de tels services sont très largement financés par l'Union européenne. Depuis presque deux ans, l'Europe contribue de façon décisive - étant le principal bailleur de fonds - à l'efficacité du boycott et de l'isolation des Palestiniens suite à la victoire électorale du mouvement de résistance *Hamas*. Plus récemment, certains Etats-membres, dont la Belgique, ont fourni des soldats au contingent chargé, personne ne s'y trompe, de réprimer les mouvements de résistance libanaise et de soutenir le gouvernement pro-occidental libanais.

Documentation

La documentation sur la question palestinienne est très riche. Voici une proposition de choix de documents. [sauf indication contraire, les ouvrages sont publiés à Paris]

Pour une initiation claire et rapide

- GRESH Alain, *Israël, Palestine. Vérités sur un conflit*, Fayard, 2002, 220 p.,
SANBAR Elias, *Les Palestiniens dans le siècle*, Gallimard, 1988, 176 p.,
SIGNOLES Aude, *Les Palestiniens*, Cavalier Bleu, collection « Idées reçues », 2005, 127 p.

Vue historique et sociale d'ensemble

- CARRE Olivier, *Le mouvement national palestinien*, Gallimard, 1977.
PICAUDOU Nadine, *Les Palestiniens. Un siècle d'histoire*, Bruxelles, Complexe, 2003 (édition augmentée).
KHALIDI Rashid, *L'identité palestinienne*, La Fabrique, 2003.

Sur l'expulsion des Palestiniens et les réfugiés

- MARDAM-BEY Farouk et SANBAR Elias (textes rassemblés et présentés par), *Le droit au retour. Le problème des réfugiés palestiniens*, Actes Sud, 2002.
PAPPE Ilan, *La guerre de 1948 en Palestine*, La Fabrique, 1992.
PAPPE Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2006.
VIDAL D. et ALGAZY J., *Le péché originel d'Israël. L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « historiens » israéliens*, L'Atelier, 2002.

Sur les « Arabes israéliens »

- GERIES Sabri, *Les Arabes en Israël*, Ed. François Maspéro, 1969.
BENSIMON D. et ERRERA E., *Israël et ses populations*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1977.
DIECKHOFF Alain, « Maturation politique d'une minorité ethnique. Le cas des Arabes en Israël », in *Etat moderne, nationalismes et islamismes* (Revue de Monde Musulman et de la Méditerranée, Edisud, n° 68-69, 1993), pp. 99-106.
LOUER Laurence, *Les citoyens arabes d'Israël*, Balland, 2003.

Sur le sionisme et la crise du sionisme

- RODINSON Maxime, *Peuple juif ou problème juif ?*, La Découverte, 1997 (réédition).
CYPEL Sylvain, *Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse*, La découverte, 2005.
WARSCHAWSKI Michel, *A tombeau ouvert. La crise de la société israélienne*, La Fabrique, 2003.
ZERTAL Idith, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, La Découverte, 2004

Littérature (en traduction française)

- HABIBI Emile, *Les aventures extraordinaires de Saïd le peptimiste*, Gallimard, 1987 (roman). DARWISH Mahmoud, *Chronique de la tristesse ordinaire*, Le Cerf, 1989 (poésie).
KANAFANI Ghassan, *Retour à Haïfa et autres nouvelles*, Arles, Actes Sud, 1997 (nouvelles).
AL-ASAAD Mohammed, *Mémoires d'un village palestinien disparu* (Les enfants de la rosée), Albin Michel, 2002 (récit).
HASS Amira, *Boire la mer à Gaza*, La fabrique, 2002 (chronique journalistique : l'occupation au quotidien)

Films de fiction

ALAOUIEH Borhan, *Kafr Kassem*, 1974, 1h40' (une reconstitution remarquable du massacre, en 1956, des habitants du village de même nom par l'armée sioniste).

KHLEIFI Michel, *Noces en Galilée*, 1987, 1h56' (les « Arabes israéliens » : citoyens de seconde zone).

SALEH Tawfiq, *Les Dupes*, 1973, 1h20' (les affres de l'exil des Palestiniens après l'expulsion).

Films documentaires

KHLEIFI Michel, *La mémoire fertile*, 1980, 1h40'. (les femmes palestiniennes sous l'occupation).

SIVAN Eyal et KHLEIFI Michel, *La route 181*, 2003, 4h30'. (sur les traces de la dépossession des Palestiniens)

SIVAN Eyal, Izkor, *Les esclaves de la mémoire*, 1990, 97' (réflexion sur les racines du fanatisme sioniste)

SIVAN Eyal, Aqabat-Jaber, *Vie de passage*, 1987, 81' (sur les réfugiés d'un camp près de Jéricho).

Sites Internet

Quelques suggestions de sites web intéressants. Pour une liste plus complète, voir : www.birzeit.edu/links/glance.html , et J.-F. Legrain, « Guide de la Palestine sur le web », Maghreb-Machrek (Paris, La Documentation française), n° 165, juillet-septembre 1999.

*** sites de solidarité**

- www.association-belgo-palestinienne.be
- www.france-solidarite.org
- www.biladi.cjb.net

*** Sites d'information**

- www.palestine-info.ca/french
- www.France-palestine.org
- www.intifada.com/frapalestine.html

*** Sites documentaires**

- www.deiryassin.org
- www.palestineremembered.com
- <http://www.ipc.gov.ps/alnakba/French/>

*** Sites d'associations de Palestine**

- www.al-awda.org
- www.adalah.org
- www.addameer.org
- www.taayush.org
- www.mossawacenter.org

Notes

(1) En Palestine et dans le monde aujourd'hui, d'importants courants religieux juifs, attachés au messianisme traditionnel, refusent de reconnaître « l'Etat

d'Israël », même quand ils y vivent. C'est le cas par ex. des courants *Nétourei Karta* et *Satmar*.

(2) Cité par M. Warschawski, *Sur la frontière*, Hachette, 2002.

(3) Cité par Marwan Bichara, *Palestine/Israël : la paix ou l'apartheid*, La Découverte, 2001. C'est ce même Ben Gourion qui a refusé, *par principe*, de se marier selon le rite religieux. D'où l'on voit que *La Bible* n'est bonne que pour justifier la dépossession des Palestiniens. Et d'où la boutade bien connue : « Je ne crois pas en Dieu, mais je crois qu'il nous a donné cette terre ».

(4) *Archives Ben Gourion* (1941), cités par Sylvain Cypel, *Les Emmurés*, Paris, La Découverte, 2005.

(5) En ce sens, le racisme sioniste est le frère jumeau du racisme anti-juif. Ils servent à justifier l'un les persécutions contre la mauvaise «race» à exterminer, l'autre le «droit» de la bonne «race» de spolier les Palestiniens.

(6) Cité par Frank Welsh, *South Africa: Narrative History*, New York, Kodansha International, 1999.

(7) Benny Morris, *Victimes. Histoire revisitée du conflit arabo-sioniste*, Bruxelles-Paris, CNRS-Complexe, 2003.

(8) Menahem Begin, *The revolt: story of the Irgun*, New York, Shuman, 1951.

(9) Cité par Dominique Vidal et Joseph Algazy, *Le péché originel d'Israël*, Paris, Editions de L'Atelier, 2002.

(10) Chiffres cités par E. Sanbar, *Les Palestiniens dans le siècle*, Paris, Gallimard, 1988.

(11) Il faudrait dire de « troisième zone », ceux de seconde zone étant les Juifs orientaux.

(12) Chiffres de 2002. Voir <http://www.assoc40.org/>.

(13) Source : J. Cook, *Apartheid en Israël*, Association France Palestine Solidarité, mars 2005 (voir <http://www.France-palestine.org>)

(14) Ils sont aujourd'hui près de 3,5 millions. Voir Sanbar, *Les Palestiniens dans le siècle*, 1988.

(15) S. Cypel, *op. cit.*

(16) Voir P. Baran, *Les Palestiniens*, Le Seuil, 2000, pp. 421-425.

(17) <http://www.aloufouk.com/yanoun>

(18) Pour les chiffres, N. Picaudou, *Les Palestiniens*, 2003 et S. Cypel, *op. cit.*

(19) Voir A Gresh, *Israël/Palestine*, 2002, p.165.

(20) S. Cypel, *op. cit.*

(21) Cette impuissance n'était pas une fatalité et s'explique par le fait que le peuple Palestinien était désuni et sous l'emprise de dirigeants qui le réprimaient et qui étaient eux-mêmes dépendants des puissances qui précisément soutenaient le projet sioniste, comme la Grande Bretagne.

(22) Voir es ouvrages en page 13 et Patrick Eveno (dir.), *Israël et Palestine, un destin partagé : 1897-1997*, Paris, publication du journal *Le Monde*, 1997.

(23) On est en droit d'en questionner la base *éthique* (dont le but doit être d'avoir l'estime des autres peuples), l'efficacité *politique* (dont le but doit être d'obtenir la solidarité extérieure, d'isoler l'adversaire et de rompre sa cohésion interne) ou l'impact *militaire* (dont le but doit être de l'affaiblir).